LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-121 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1037 ;

Vu la décision Inserm n° 2015-113 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1037 ;

Vu la décision Inserm n° 2016-265 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1037 ;

Vu la décision Inserm n° 201-46 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1037 ;

Vu la décision Inserm n° 2023-330 nommant Monsieur Pierre CORDELIER directeur de l'Unité Mixte de Recherche U 1037 ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'université de Toulouse, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R324-14 du Code de la recherche.

L'U 1037 est référencée par le CNRS UMR 5071 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1037 intitulée « Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

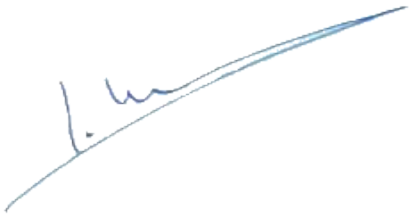

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE